

Le Président de l'université,

Vu le code de l'éducation, article D. 612-1-12

Vu les propositions de la Directrice de l'Unité de Formation et de Recherche Langues  
Etrangères Appliquées

### **Arrêté modificatif**

Décide :

Art. 1 : sont nommés pour l'année universitaire 2017-2018 membres de la commission  
d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'accès en 1<sup>ère</sup> année de la licence **ALL DEG  
SHS – LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES – tous parcours :**

Président :	Florent BERTHAUT
Co-président :	Florent CAPELLI
Membres :	Yousra BEN AYED Raphael EPPREH Gervais ESSAMA Garik GALSTYAN Laurent GOURNAY Henry HERNANDEZ BAYTER Gabriella MARONGIU Marlène MARTY Antonella MAURI Gert MEESTERS Francoise NAOUR Marie-Joelle RAVIT Harison ROBERT Magali SAVES Sina VATANPOUR

Le, la directeur, -trice de la composante et/ou du département (le cas échéant)  
pourra suppléer l'absence du président de la commission ou de l'un des membres de  
la Commission en cas d'indisponibilité.

Art. 2 : le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui  
sera publiée sur le site internet de l'université.

Fait à Lille, le 18 mai 2018

Jean- Christophe CAMART



1